



RÉSUMÉ DE SÉANCE - CM#05

Réunion du conseil municipal de Combours
Mercredi 01 juillet 2026 à 20h00
Mairie de Combours, salle du conseil

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE PROCHAINE : TOUJOURS PAS DE TARIFICATION PROGRESSIVE

Comme chaque année, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire à venir. Sont concernées les cantines de l'école maternelle publique Pauline Kergomard, de l'école élémentaire publique et de l'école Sainte-Anne.

Le coût de revient d'un repas dans la restauration scolaire combourgeoise a baissé de plus de 10 % en un an. Il est au plus bas depuis 2019 et s'élève à 9,72€ pour la collectivité. Mettre en avant ces chiffres nous a permis d'obtenir que les tarifs n'augmentent pas.

En revanche, nous avons reformulé en conseil notre proposition de tarification progressive selon le quotient familial de chaque famille. Cette pratique est déjà en place pour l'accueil de loisirs Rivallon ainsi que, par exemple, pour les cantines scolaires des communes de Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, Mesnil-Roc'h, Saint-Domineuc, Tinténac, Trévérien et Dol-de-Bretagne.

Nous avons rappelé quelques-uns des bienfaits de ce mode de tarification :

- Cette tarification serait plus juste car plus équitable, relevant du principe de solidarité du service public ;
- Cela renforcerait l'attractivité des écoles de Combours, en particulier alors qu'une classe de maternelle ferme et que les communes voisines ont déjà adopté cette tarification ;
- Cela permettrait à tous les enfants de manger au moins 1 repas complet et équilibré par jour, garantissant ainsi :
 - De meilleures conditions d'apprentissage ;
 - Un décrochage scolaire et une reproduction des inégalités moindres (les enfants n'ont pas à vivre les conséquences de la situation économique de leurs parents) ;
 - Des économies pour les finances publiques, manger sainement étant un enjeu de santé publique majeur ;

- Les familles le demandent ! Un sondage réalisé en 2023 par la FCPE auprès de 130 familles révèle que 75 % des familles interrogées sont favorables à une tarification progressive selon le quotient familial. 70 % d'entre elles jugent par ailleurs le tarif trop élevé à Combourg par rapport aux communes voisines ;
- Combourg en a les moyens ! Rappelons que l'excédent de fonctionnement s'élevait à près de 2 millions d'euros en 2025. La Ville de Combourg figure parmi les collectivités les plus riches en épargne du territoire, c'est pourtant presque celle où la cantine coûte le plus cher aux familles.

Malheureusement mais sans surprise, notre proposition a été rejetée, sous prétexte d'une part que le CCAS distribue des aides financières à un certain nombre de foyers qui le demandent, et d'autre part que la collectivité « fonctionne depuis longtemps avec ce système » de tarification non-progressive.

Nous ne pouvons que regretter cette décision. En effet, faire évoluer le fonctionnement de la collectivité pour qu'il devienne plus juste devrait être un objectif recherché par la municipalité. D'autant plus que dans les communes de la Bretagne Romantique, le CCAS ne se substitue pas à la tarification progressive selon le quotient familial ; il vient en complément.

APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : PLUS D'ÉLUS D'OPPOSITION MAIS PAS PLUS D'EXPRESSION

Dans les communes de plus de 1000 habitants, chaque conseil municipal doit approuver son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Celui-ci précise les règles de fonctionnement internes au conseil. Il détaille en particulier le cadre d'expression de l'opposition municipale. À Combourg :

- Le projet de règlement intérieur qui a été présenté rappelle l'obligation du Maire de mettre à l'ordre du jour un point « questions orales » une fois par trimestre. Nous avons relevé que les dernières questions orales datent du 17/12/2025, soit il y a plus de 6 mois. Par ailleurs le nouveau conseil municipal est installé depuis le 21/03/2026, soit il y a plus de 3 mois. Pourtant, toujours pas de questions orales à l'ordre du jour. Un trimestre semble être « passé à la trappe ». « Je n'ai pas vérifié » s'est justifié M. le Maire de cet écart à la loi.
- Nous avons par ailleurs interpellé le Maire sur l'espace dédié à l'expression de l'opposition dans le magazine « Combourg Mag ». Bien qu'ayant un élu de plus que lors de la dernière mandature, nous n'avons pas plus de place attribuée à notre expression. Nous avons ainsi formulé la demande de voir cet espace revu à la hausse... et obtenu comme réponse un simple sourire.

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR UN ÉLEVAGE DE 324 BOVINS À COMBOURG : LA VILLE DE COMBOURG ÉMET UN AVIS AVANT QUE LES ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES NE RENDENT LEUR CONTRIBUTION

Dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale portée par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) des Bruyères basé à Saint-Père-Marc-en-Poulet, une enquête publique sera ouverte le 15 juillet prochain pour une mise en conformité. Les sites exploités par le GAEC sont en effet soumis aux règles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Alors qu'un arrêté préfectoral d'enregistrement avait été délivré aux exploitants, il a finalement été annulé par le Tribunal Administratif de Rennes en 2023 pour les raisons suivantes : « *insuffisance d'évaluation des incidences sur une zone Natura 2000* » et « *sensibilité environnementale du secteur* ». Le recours était porté par 5 associations :

- Eau et Rivières de Bretagne ;
- Bretagne Vivante – SEPNB ;
- Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine ;
- Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage ;
- Fédération d'Ille-et-Vilaine de pêche et de protection du milieu aquatique.

L'un des sites exploités par ce GAEC étant situé au cœur du lieu-dit combourgeois La Haye, le conseil municipal est invité à émettre un avis. À La Haye, l'autorisation demandée consiste en l'élevage de 324 bovins à l'engraissement pour production de brochettes et marinades par le groupe Bigard. Ceux-ci vivront essentiellement en bâtiment, seulement 14 % de la surface exploitée alentour étant constitués de prairies. Par son ampleur, ce projet présente nécessairement des risques et des impacts non-négligeables, en particulier sur le climat, la biodiversité, le bien-être animal. Et une ferme supplémentaire partant à l'agrandissement d'un groupement existant.

Par ailleurs, nous considérons particulièrement dommageable que l'on se précipite à émettre un avis sur cette demande, pour les raisons suivantes :

- L'enquête publique n'est pas encore ouverte ;
- Les contributions des associations compétentes et indépendantes ayant abouti à la décision du Tribunal Administratif n'ont pas encore été émises.

Prendre position sans avoir connaissance de tous les éléments nécessaires et essentiels à l'examen d'une telle demande est étonnant. Par ailleurs, cela met à mal la promesse de M. le Maire de d'exercer son mandat « *dans une réflexion à caractère scientifique* » (communiqué de presse, 23/03/2026).

Émettre un avis définitif sur un dossier incomplet nous semble déraisonnable. Nous nous sommes donc positionnés contre l'avis favorable proposé et voté par la majorité.

COMBOURG MAG #42 : ÉDITO DU MAIRE

30°C dans une salle de classe rénovée de l'école élémentaire, 32°C dans la cantine, 35°C dans des salles non-rénovées, 45°C dans la cour bitumée, 1 ventilateur à partager dans toute l'école maternelle, une décision de fermer la crèche en pleine après-midi et dans l'urgence, des vomissements d'enfants et d'animateurs à l'accueil de loisirs, fermeture de la médiathèque, ... Force est de constater que les bâtiments publics combourgeois et leurs usagers ont fortement subi les effets de la canicule du mois de juin.

M. le Maire en parle dans son édit du dernier Combourg Mag. C'est déjà bien, mais comment le sujet est-il abordé ? « *Cela s'explique en grande partie par la réglementation en vigueur dans la construction* ».

Qu'en est-il de l'anticipation de la majorité depuis 25 ans ? Qu'en est-il de l'adaptation des espaces publics aux fortes chaleurs ? Qu'en est-il des politiques municipales d'atténuation du réchauffement climatique ?

L'été 2026 s'annonce peut-être déjà comme l'un des plus chauds jamais enregistrés. Mais il s'annonce peut-être surtout comme l'un des plus frais des années à venir. Il n'est jamais trop tard pour désimperméabiliser, végétaliser, installer assises et ombrages, ... L'urgence est à l'action, pas au dédouanement !

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rdv le mercredi 9 septembre à 20h00 pour le conseil municipal de rentrée. Il sera, comme tous les conseils municipaux, ouvert au public.

courriel : combourg.autrement@etik.com
facebook : [combourg.autrement](https://www.facebook.com/combourg.autrement)
site web : <http://combourg-autrement.com>

